



A l'attention des Paniers de Quartier

Marseille, le 1er mars 2016

## **PRÉPARATION ET ORGANISATION DE L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AG du 30 avril 2016)**

Nous espérons que ce texte ci-après vous donnera un aperçu clair de la préparation nécessaire au bon déroulement de ce temps annuel important dans la vie d'une association. Vous constaterez que nous avons à cœur de clarifier les modalités de vote.

### **Dans un premier temps :**

#### **Posez votre candidature au Conseil d'Administration des PAMA**

Nous rappelons que les Paniers Marseillais sont un réseau de Paniers de Quartier et de producteurs.

Dans un souci de représentativité de ce réseau le CA souhaite qu'il n'y ait pas plus d'un représentant de chaque panier de quartier élu au sein du CA, ainsi que davantage de représentants de producteurs.

Nous vous proposons donc de désigner un représentant de votre Panier de Quartier pour candidater au CA.

Les candidatures doivent être adressées aux PAMA **avant le 26 mars 2016**.

A savoir (cf les statuts) : le Conseil d'Administration des PAMA est renouvelable en totalité chaque année et le nombre de postes disponibles pour la constitution du CA est de 5 à 15.

#### **Dans un souci de bon fonctionnement mais aussi de représentativité, nous souhaitons faire la préconisation suivante :**

Représentation pour un CA à 15 candidats : 9 Paniers de Quartier représentés + 4 maraîchers + 2 producteurs.

Il nous semble important de rappeler que le rôle du Conseil d'Administration est de gérer la structure en fonction des finalités fixées dans les statuts et des activités décidées en Assemblée Générale.

Entre chaque réunion de CA, chaque membre du CA doit être disponible et donner de son temps pour assurer le fonctionnement courant de la structure et veiller à la réalisation du projet d'activité :

- participer aux actions courantes de la vie associative (représentation, stand, documents internes...)
- encadrer le salarié, assurer la gestion financière, organiser la gestion administrative
- assurer la veille des opportunités
- préparer le CA, veiller à la communication interne
- participer aux réunions de travail liées à la réalisation des projets (commissions),
- ....

Le Bureau (Président, Secrétaire, Trésorier) est une émanation du CA. En aucun cas, ce n'est une autre entité décisionnelle.

Il a pour mission de faciliter la prise de décision du CA.

Il gère les affaires courantes de l'association.

Il agit en fonction des décisions prises en CA.

Le CA n'est pas le seul moyen de s'impliquer au sein des PAMA. Il existe aussi des **commissions** ouvertes à tous :

- Commission Paniers de Quartier
- Animation du réseau
- Commission qualité-produits
- Projet d'épicerie itinérante
- Guide d'accompagnement des gestionnaires de panier
- Révision des statuts

Nous espérons que ce petit topo aura éclairci, si besoin en était, les missions de bénévoles élus assurant le fonctionnement courant de l'association.